



Procès-verbal de la séance DU 23 MARS 2021 en TEAMS

Présences:

Julie Gosselin	Parent
Christine Veillette	Parent
Salvatore Mancini	Parent
Caroline Bourque	Parent
Geneviève Bouchard	Parent
Isabelle Bachand	Personnel enseignant
Annie Vincent	Personnel enseignant
Hélène Lepage	Technicienne du service de garde
Benoit Denault	Personnel enseignant
Mireille Boudreault	Directrice

Absence: Éline Rebts Personnel de soutien

Substitut: Marie-Ange Cyr Personnel de soutien

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Salvatore Mancini, ouvre la séance à 18h35 après constatation du quorum.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Modification au point 3 : erreur sur l'ordre du jour. Changement de date pour janvier 2021 au lieu de novembre 2020.

Madame Annie Vincent propose l'adoption de l'ordre du jour avec la modification.

CE-20-21-028 Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion de janvier 2021

Madame Caroline Bourque propose l'adoption du procès-verbal tel que présenté.

CE-20-21-029 Adoptée à l'unanimité.

4. Suivi au procès-verbal de la dernière réunion

Point 4 de l'ordre du jour de janvier 2021 :

Ventilation : tout est conforme dans l'école en ouvrant les fenêtres et les portes, comme prescrit.

Point 5.1 de l'ordre du jour de janvier 2021, parole au public (M. Benoit Duval). Don de livres A.D.A pour les écoles l'année dernière. La directrice n'a pas retrouvé le courriel concernant la demande de don.

5.2 Parole au public (M. Benoit Duval). Cour école et possibilité de financement par la ville de Varennes. La directrice a relancé l'organisme Sport-Loisir Montérégie. Nous devons fixer la date de la rencontre avant juin et faire un plan de prévision au début de l'an prochain afin de prévoir, en conséquence, les campagnes de financement.
Pas de nouvelle de monsieur Duval pour le suivi du financement par la Ville.

5. Parole au public

Pas de question.

6. Grille-matières 2021-2022

La grille-matières est travaillée en équipe-école. Elle détaille l'horaire hebdomadaire de chaque cycle. Madame Boudreault nous informe aussi sur le nombre d'heures minimum demandé par le gouvernement.

Précolaire : Cours d'éducation physique 30 minutes par semaine. Pas encore reçu le budget Ministère (15026), sera fait en avril. Le budget permet d'ajouter 30 minutes par semaine de spécialités supplémentaires (éducation physique, art plastique, art dramatique, sauf anglais). L'école a choisi l'éducation physique.

1^{er} et 2^e cycle : On reconduit, comme en 2020-2021.

Au 3^e cycle : Retrait de 1h00 en art dramatique et ajout 1h00 en musique par semaine. Les enseignants en art dramatique sont très rares. En musique, il est possible d'utiliser le ukulélé ou les percussions pour le 3^e cycle.

Madame Lepage propose la grille-matières telle que présentée.

CE-20-21-030

Approuvée à l'unanimité.

7. Service des dîneurs 2021-2022 – Sondage

Plusieurs questions d'ordre technique sont soulevées par certains membres. Madame Boudreault a répondu à celles-ci.

7.1 Détermination du pourcentage minimal de répondant au sondage 30% (86 réponses)

Tous les parents ont reçu le sondage. Possibilité 285 réponses (285 élèves). Après quelques rappels, nous avons obtenu 141 réponses (49,5%).

Le sondage est donc accepté.

Monsieur Denault propose d'entériner le vote électronique du pourcentage de répondants minimum à 30%.

CE-20-21-031

Adoptée à unanimité.

7.2 Résultats au sondage

Le C.É. avait au préalable approuvé, par courriel, le 10 mars 2021 que nous allions offrir le service bonifié s'il y avait 80% de réponses positives.

Les résultats sont :

Service des dîneurs bonifié : 56,7%

Service des dîneurs régulier : 43%

7.3 Service aux dîneurs 2021-2022 et 2022-2023

Considérant que les résultats pour le service des dîneurs bonifié est moins de 80%, le service des dîneurs **régulier** sera donc mis en place pour 2 ans.

Madame Bachand propose l'adoption du service aux dîneurs régulier pour les deux prochaines années.

CE-20-21-032 Adoptée à unanimité.

8. **Mesures protégées**

Voir la résolution des mesures protégées en Annexe

Madame Gosselin propose l'approbation des mesures tel que présenté.

CE-20-21-033 Approuvée à l'unanimité.

9. **Formations obligatoires – C.É.**

M. Mancini nous informe qu'il y aura un suivi par le comité de gouvernance et le comité éthique ce printemps, la forme du suivi n'est pas encore déterminée. On doit lire les fiches et les capsules.

Les membres du C.É. doivent noter leur progression dans l'outil de suivi dans Teams, onglet formation obligatoire.

10. **Suivi au projet éducatif : augmenter la moyenne en français par la lecture (garçons)**

Madame Boudreault nous informe où en est rendu le projet.

On tente d'augmenter les notes en enseignant avec différents dispositifs, entre autres avec des réseaux littéraires. Il y a eu 2 achats de réseaux (4 à 8 livres) par niveau scolaire. L'école a eu la chance d'avoir des suppléantes pour libérer les enseignantes afin qu'elles travaillent sur les apprentissages garantis et les séquences d'apprentissage en lecture.

Avant Noël : 1^{re} séquence d'apprentissage en lecture.

Maintenant : 2^e séquence d'apprentissage.

Bien avancé, malgré la pandémie de Covid-19.

La section concernant les relations sociales des élèves (soutien comportement positif) a été ralentie. Elle sera à reprendre prochainement. Ce choix a été fait pour se concentrer sur le travail en lecture. Décision prise avec le fait qu'il y a moins de conflit sur la cour d'école dû au contexte actuel (moins d'élèves en même temps) et un manque flagrant de suppléants.

11. **Marche du 26 février 2021**

Madame Bachand mentionne que tout s'est passé merveilleusement bien, belle journée.

Tout le monde a apprécié.

Considérant la consultation électronique sur la tenue de la marche pour tous les élèves, le conseil d'établissement entérine l'approbation électronique, à l'unanimité, pour la tenue de la marche du 26 février dernier.

Madame Vincent propose l'approbation électronique, telle que présentée.

CE-20-21-034 Approuvée à l'unanimité.

12. Consultation du C.É. auprès des élèves

Permet de connaître la voix des élèves sur leurs enjeux. Elle doit nous aider à comprendre quelque chose.

- 1- Identifier le besoin. Quelle information on veut, le délai.
- 2- Moyens. De quelle façon on interroge les enfants.
- 3- Que fait-on avec les résultats? On les présente aux parents?

Adoption mène consultation. Créer un sous-comité pour appliquer ce que le C.É. décide.
Madame Bouchard propose l'adoption de la consultation des élèves, adoptée à unanimité.

Monsieur Mancini propose la création d'un sous-comité pour exécuter la stratégie de consultation du CE.

Membres volontaires : Mme Bourque, Mme Gosselin, M. Mancini, Mme Gagnon

Mme Lepage propose l'adoption du sous-comité.

CE-20-21-035 Adoptée à unanimité.

Plusieurs idées sont proposées et discutées. Un comité se penchera sur le sondage qui sera présenté au C.É. à la prochaine réunion.

13. Activités éducatives complémentaires

Madame Boudreault demande si le C.É. accepte de ne pas approuver à l'avance les quelques activités éducatives complémentaires qu'il reste à choisir (2^e cycle).

Les parents n'ont pas à déboursier et tous les élèves y participeront. Elles seront choisies parmi le répertoire culturel. Il y aura consultation électronique du C.É. d'abord si les élèves doivent sortir de l'école pour faire l'activité.

Tous sont en accord.

Les activités suivantes sont proposées :

Préscolaire et 1^{er} cycle : yoga dans la cour d'école en juin et Biscuit et Cassonade en mai (livre jeunesse avec un toutou)

2^e cycle : fou de nature en mai

3^e cycle : conférence avec auteur en mai (Daniel Brouillette en 5^e) (Simon Boulerice en 6^e)

Considérant le changement à l'horaire habituel des groupes concernés, madame Lepage propose l'approbation des activités mentionnées.

CE-20-21-036 Approuvée à l'unanimité.

14. Activités de financement

Pour les 6^e année : album et bal (activité de fin d'année).

Le budget est d'environ 200\$ avec la campagne de financement des canettes.

Madame Boudreault propose une autre campagne de financement :

Encan virtuel silencieux

Offrir des objets à vendre pour les élèves de 6^e seulement. Les parents des 6^e, via un formulaire Forms, écrivent leur nom et le montant qu'ils sont prêt à payer. Celui qui a le montant le plus élevé obtient l'objet. Pas besoin de permis de loterie. Il y aura évidemment une quarantaine des objets avant de les remettre aux parents.

Madame Veillette propose que ce soit ouvert à tous les parents.

Madame Boudreault répond : pas cette année, possiblement l'an prochain.

Madame Boudreault propose la tenue de l'activité de financement de l'encan virtuel silencieux telle que présentée.

CE-20-21-037 Approuvée à l'unanimité.

15. Parole à l'O.P.P.

Madame Bourque résume.

- 1- Il y a eu la décoration pour la St-Valentin. Possiblement décorer aussi un peu pour Pâques.
- 2- La consigne des canettes se poursuit. 167\$ reçu jusqu'à maintenant et environ 50\$ de consigne non échangée (sous forme de canettes).
- 3- Le courrier de l'amitié a eu lieu. Madame Bachand mentionne que tout s'est bien déroulé et qu'il n'a pas manqué de carte.
- 4- Il y a eu des collations, cartes et petits cadeaux préparés par des parents pour la semaine des enseignants.

16. Parole aux enseignants

Merci pour les collations de l'O.P.P. et des parents. C'était bien apprécié.

17. Parole à la technicienne du service de garde

2 pédagogiques à venir : 26 mars et 12 avril.

18. Information du comité de parents

Monsieur Mancini résume la dernière rencontre.

- 1- Plan triennal réadopté.
- 2- Liste des idées de la fête des finissants faite par les différentes écoles en contexte de pandémie (à venir).
- 3- Élection de 2 nouveaux administrateurs au C.A. : Luc Labine, enseignant qui remplace une personne qui a démissionnée et, Alexandre Skinner, profession non enseignant.
- 4 - Ajout d'informations sur les rénovations et les constructions des bâtiments sur le site web du C.S.S.P.

Comité de parents :

Il existe à FCPQ un prix de distinction pour souligner l'engagement parental exceptionnel pour un parent ou un groupe de parents. La date limite pour présenter quelqu'un est le 8 juin 2021. Lien disponible à venir.

Congrès virtuel du 24 ou 29 mai prochain. 2 inscriptions gratuites par école. Priorité au représentant ou substitut du C.P., ensuite pour un parent membre du C.É.
Madame Veillette est intéressée. Les personnes intéressées ont jusqu'au 1^{er} avril pour se manifester.

19. Varia

Monsieur Mancini mentionne que le 1^{er} bulletin Les lendemains du C.É. est fait et sera continué.

Si des gens ont des suggestions, ne pas hésiter.

Madame Gosselin a commencé. Le scoop mentionnera la consultation des écoles.

Madame Gosselin propose, pour l'an prochain, de faire les critères de direction en début de rencontre du C.É., car il est plus difficile de se concentrer à la fin de la rencontre.

20. Parole au public

Madame Gagnon demande s'il y a déjà eu ou si c'est possible de faire un programme en anglais enrichi pour les élèves de 6^e année.

Dans ce cas, on doit faire un projet pédagogique particulier. On doit enlever du temps d'enseignement aux matières de base et aux autres spécialités. Cela enlève une tâche à temps plein pour les enseignants.

Monsieur Mancini mentionne que sur le site web du C.S.S.P., qu'il y a de l'information sur la démarche à faire. Le projet doit aussi venir de l'équipe école et faire partie des valeurs des parents de l'école.

Il est précisé qu'il est plus difficile à faire un P.P.P. dans une petite école pour créer un groupe complet. C'est plus exigeant pour les élèves au niveau académique. Parfois on affaiblit les élèves dans les matières de base et il reste des élèves plus difficiles à gérer pour l'autre classe.

Madame Champagne se demande si le sondage dîneur concerne l'an prochain ou cette année. Cette année, elle n'a pas vu la différence entre le service aux dîneurs et le service de garde.

C'est pour l'an prochain. Cette année, pas tenu compte dans la séparation des élèves à cause des mesures pour la Covid.

Madame Champagne dit qu'elle ne savait pas vraiment ce qu'elle faisait comme choix pour le service aux dîneurs.

Pour la prochaine fois, il sera important de s'assurer que ce soit clair.

Monsieur Mancini précise qu'un membre du C.É. peut demander de réviser un point au C.E.E. et aussi demander une rencontre en visio-conférence.

21. Date de la prochaine rencontre

27 avril 18h30

Madame Lepage propose le 27 avril à 18h30.

22. Critères de sélection de la direction (huit-clos)

Monsieur Mancini explique le fonctionnement. Les membres du C.É. choisissent de nouveaux critères de sélection de direction, au cas où elle change l'an prochain.

Huit clos décrété 21h12, sans madame Boudreault ni les substituts.

Fermeture du huit clos : 21h40.

Il est proposé par madame Bourque d'adopter les critères de sélection tel que proposés.

CE-20-21-039 Adoptée à l'unanimité.

23. Levée de l'assemblée

Madame Gosselin propose la levée de l'assemblée à 9h41.

CE-20-21-040 Adoptée à l'unanimité.

Mme Mireille Boudreault
Directrice

Monsieur Salvatore Mancini
Président du C.É.



Annexe

RÉSOLUTION

Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2020-2021 | Adoption

L'article 473.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2020-2021 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2020-2021 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation.

La directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En raison des circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2020-2021 ne porte que sur les mesures protégées suivantes :

- Aide alimentaire (15012);
- Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) (15027);
- Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (15029);
- Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (15031);
- Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes (15055);
- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103);
- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire (15104);
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186);
- Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (15200);
- Soutien à l'ajout de classes spéciales (15313).

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Julie Gosselin, il est résolu à l'unanimité,

Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.